

PLAN DE ZONAGE
Ferrières-en-Gâtinais
Le bourg - Partie Nord
Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Légende

- | | |
|--|--|
|  | Limite des zones |
|  | Espace boisé classé à conserver |
|  | Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé |
|  | Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol) |
|  | Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit |
|  | Limite administrative |

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
Mu Mur
Po Portail/Porche
● Élément architectural
Cx Croix
Pu Puits

Patrimoine naturel :

- Etendue d'eau
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- V Verger
- Pa Parc

	Emplacement réservé	
	Objet	Bénéficiaire
(F1)	Accès	Commune

